



Le Service du contrôle de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde a déclaré avoir reçu ce document le

12 AOUT 2021

Direction générale des territoires
Pôle territorial de Bordeaux
Service foncier
Code ACTE : 3.5 Domaine et patrimoine – Actes de gestion du domaine public

ARRETE DE BORDEAUX METROPOLE / 2021-BM 1106

Du 6 août 2021

OBJET : Bordeaux - Modification du plan d'alignement de la rue Baillon - Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et L. 5211-10 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L. 112-1 et ses articles R. 141-1 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants ;

Vu le plan d'alignement de la rue Baillon approuvé le 21 novembre 1957

Vu la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment son 14°) relatif à l'élaboration, la modification et l'abrogation des plans d'alignement ;

Vu l'arrêté n° 2021-BM0838 du 21 juin 2021, en son article 2 (1.6) par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire Vendé en sa qualité d'Adjointe au Directeur général des territoires, en charge du Pôle territorial de Bordeaux à l'effet de signer les décisions visant à approuver les plans d'alignement, à les modifier, à les abroger ;

Vu l'arrêté n°2021-BM0503 du 21 avril 2021 décidant d'ouvrir une enquête publique ayant pour objet la « Campagne » 2021 de mise à jour de divers plans d'alignement sur la commune de Bordeaux ;

Vu le rapport d'enquête et les conclusions de la commissaire enquêtrice en date du 6 juillet 2021 ;

Considérant que des plans d'alignement, visant à délimiter les emprises du domaine public routier, ont été établis sur la majeure partie des rues de Bordeaux ; que certains de ces plans d'alignement prévoient l'intégration future au domaine public routier d'emprises appartenant à des propriétés privées, lesquelles sont alors frappées d'une servitude d'alignement.

Considérant que les orientations de la Collectivité en matière d'aménagement et d'élargissement de voies ayant évolué depuis l'institution de ces plans d'alignement, des mises à jour des plans sont engagées périodiquement ;

Considérant qu'une enquête publique ordonnée par arrêté n°2021/BM0503 du 21 avril 2021 s'est déroulée du 26 mai au 10 juin 2021 en vue de la mise à jour de 19 plans d'alignement sur la commune de Bordeaux, dont le plan d'alignement de la rue Baillon ;

Considérant qu'ont été présentées au public lors de l'enquête des modifications visant à réduire, dans cette rue, la servitude d'alignement au droit de certaines des propriétés privées, notamment des propriétés bâties, l'alignement étant toutefois conservé au niveau du n°19 de la rue, sur une portion non bâtie de la propriété ;

Considérant que la majeure partie des contributeurs s'est montrée favorable aux propositions concernant la rue Baillon ; que toutefois quelques participants se sont prononcés de manière défavorable au maintien dans sa configuration actuelle du plan d'alignement au niveau du 19 de la rue Baillon, perçu comme la « suppression d'un jardin », et que d'autres ont, à l'inverse, regretté l'étroitesse des trottoirs actuels dans cette même rue ; que les avis restent donc partagés ;

Considérant que cette enquête publique s'est conclue par un avis favorable sans réserves de la Commissaire enquêtrice, laquelle a considéré que la mise à jour proposée présentait plus d'avantages que d'inconvénients ;

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 : Il est décidé l'approbation du plan d'alignement modificatif de la rue Baillon à Bordeaux, ci-annexé.

Article 2 : Les modifications apportées à ce plan d'alignement éteignent les servitudes grevant les parcelles concernées qui n'en sont plus frappées à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 3 : Le report en servitude d'utilité publique (EL7) de ces modifications dans le Plan local d'urbanisme sera sollicité.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera intégré dans le compte-rendu soumis au Conseil de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole

le

10 AOUT 2021

pour le Président et par délégation,

Claire Vendé
Adjointe au Directeur général des territoires
Responsable du pôle territorial de Bordeaux

TABLEAU DES COORDONNEES

POINTS D'ALIGNEMENT		
N°	X	Y
1	1414390.35	4189428.34
2	1414393.07	4189431.36
3	1414386.57	4189419.94
4	1414376.48	4189417.26
5	1414393.02	4189411.89
6	1414377.60	4189416.76
7	1414378.29	4189401.52
8	1414372.32	4189405.11
9	1414376.95	4189398.48
10	1414369.24	4189398.73
11	1414374.65	4189393.40
12	1414367.67	4189395.32
13	1414372.58	4189389.04
14	1414364.77	4189389.01
15	1414366.30	4189379.67
16	1414360.98	4189380.72
17	1414364.64	4189371.63
18	1414358.08	4189381.92
19	1414361.44	4189364.57
20	1414355.22	4189375.59
21	1414357.37	4189355.79
22	1414348.80	4189361.44
23	1414356.37	4189353.62
24	1414344.18	4189351.51
25	1414361.42	4189342.75
26	1414342.97	4189348.90
27	1414349.53	4189338.66
28	1414337.69	4189337.00
29	1414345.22	4189329.37
30	1414333.20	4189327.48
31	1414341.07	4189320.59
32	1414326.43	4189313.36
33	1414336.12	4189310.25
34	1414320.85	4189311.59
35	1414334.31	4189306.34
37	1414335.90	4189301.21



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

DIRECTION GENERALE NUMERIQUE
ET SYSTEMES D'INFORMATION

DIRECTION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

SERVICE TOPOGRAPHIE

COMMUNE
de BORDEAUX

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A LA MODIFICATION DE PLAN D'ALIGNEMENT**

RUE BAILLON

Partie comprise entre
PLACE LEHU
et
Rue de LACANAU

PLAN D'ALIGNEMENT

ETAT FUTUR

NUMERO DE CLASSEMENT

9510

MODIFICATIONS

D.I.C

PROJETEUR : Justino DA COSTA

DRESSE LE : 08/04/2021

PAR : D.I.C.

Service Topographie
Centre de Définition des Alignements
Service@bordeaux-metropole.fr

Tel : 05 56 99 84 84 - Poste 28472
Bordeaux Métropole
Espionade Charles de Gaulle/BORDEAUX

ADMISSION LE : 08/04/2021

LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE
Sylvain COSTEMALE

SERVICE DEMANDEUR :

REPRESENTANT : COCHER Eric
533891628
e.cocher@bordeaux-metropole.fr
Pôle Territorial Bordeaux

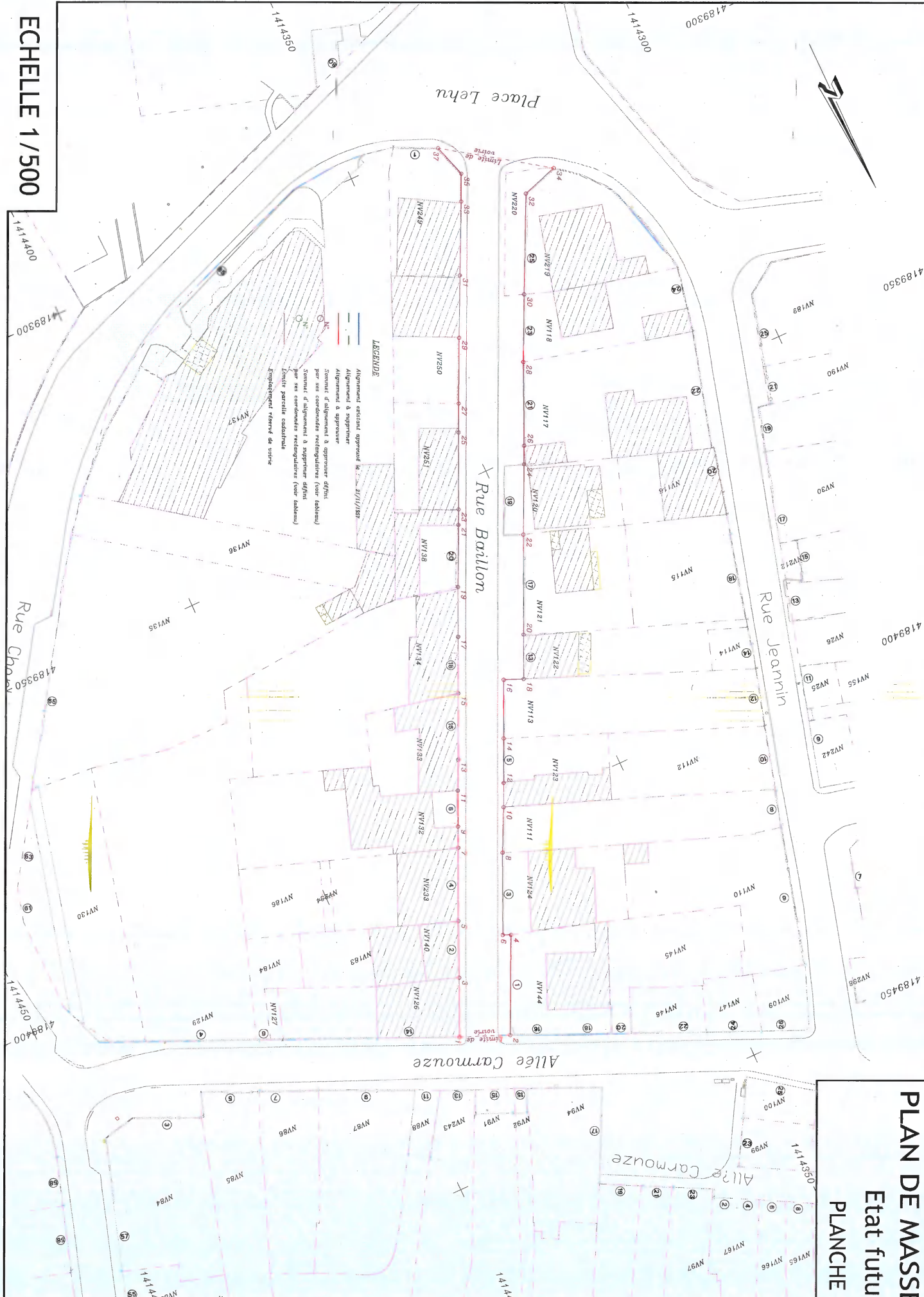


Place Lehu

ECHELLE 1/500

LEGENDE

- Alignedement existant approuvé le 21/11/1987
- Alignedement à supprimer
- Alignedement à approuver
- Sommet d'alignedement à approuver (voir tableau)
- Sommet d'alignedement à supprimer (voir tableau)
- Sommet d'alignedement à approuver (voir tableau)
- Sommet à commander redélimitation (voir tableau)
- Limite parcelle cadastrale
- Emplacement réservé de service



PLAN DE MASSE
 Etat futur
 PLANCHE 1